

Charles de Montalembert (1810-1870)



Charles de Montalembert à trois ans

Son père Marc-René de Montalembert (1777-1831) émigre en 1792 en Angleterre. En 1808, il épouse Élise Forbes¹, d'une vieille famille écossaise, fille de James Forbes of Stanmore-Hill, savant, peintre, écrivain², qui travaillait pour la Compagnie des Indes et qui a notamment exploré ce sous-continent. Charles naît à Londres en avril 1810. En 1814, Marc-René de Montalembert rentre en France. En 1816, il est nommé ministre plénipotentiaire à Stuttgart, puis, à partir de 1820, siège à la Chambre des pairs.

Jusqu'en 1819, Charles est élevé en Angleterre par son grand-père maternel James Forbes. Sa langue maternelle est ainsi l'anglais ce qui lui donnera toute sa vie une ouverture sur le monde anglo-saxon et de façon générale une ouverture à l'international ce qui est assez rare à son époque. Puis il rentre en France et poursuit ses études à Paris. Après avoir obtenu son baccalauréat en 1828, ainsi qu'un prix de rhétorique au concours général, il part à Stockholm, où, en 1827, son père a été nommé ambassadeur. De retour à Paris en 1829, il commence des études de droit.

Étudiant brillant et d'une grande précocité intellectuelle, marqué par l'exemple du système politique britannique, Charles développe alors des idées politiques libérales. Il est souvent en désaccord avec les idées réactionnaires de la plupart des aristocrates catholiques de son milieu.

¹ Décédée en 1839. Un monument à sa mémoire est érigé dans le cimetière de la vieille église de Stanmore Hill près de Londres.

² Il a écrit notamment les « Oriental Memoirs » 1813. Il a peint de très nombreuses aquarelles d'excellente facture.



Charles de Montalembert (1810-1870)

Après 1830, il développe dans le journal L'Avenir dirigé par Lamennais³ les thèses qui formeront la base du catholicisme libéral : la liberté de conscience, la séparation de l'Église et de l'État, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association et la défense des peuples opprimés. Il soutient ainsi les luttes des peuples irlandais, belges et polonais pour leur émancipation, luttes où l'Église catholique joue un rôle important. Il est membre de la Société pour l'abolition de l'esclavage dès sa création en 1834. Afin de défendre la liberté de l'enseignement, en dehors du monopole de l'Université, les journalistes de L'Avenir fondent l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, et ouvrent, en mai 1831, une école libre à Paris. Montalembert s'y improvise alors maître d'école. Après un procès retentissant devant la Chambre des pairs, qui s'achève par

la condamnation de cette initiative et la fermeture de l'école, L'Avenir est suspendu par ses fondateurs en novembre 1831.

En butte à l'opposition des évêques français, Lacordaire⁴, Lamennais et Montalembert décident d'en appeler au jugement du pape Grégoire XVI. En décembre 1831, ils se rendent à Rome. D'abord confiants, ils déchantent assez vite. En août 1832, le pape, sans les nommer, condamne leurs idées libérales par l'encyclique « Mirari Vos ». Les condamnés se soumettent et renoncent à faire reparaître le journal L'Avenir où ils publiaient leurs thèses.

Il épouse en 1836 Marie-Anne de Mérode, fille de Félix de Mérode, un des principaux acteurs de l'indépendance de la Belgique en 1830. Leur mariage a lieu à Trélon, dans la propriété des Mérode dans le Nord de la France⁵.

Même s'il n'apprécie guère la Monarchie de Juillet, qu'il considère comme un régime bourgeois et matérialiste, il décide de le soutenir à la Chambre des pairs où il siège à partir de 1835⁶. Il y prend la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et des libertés

³ Félicité de Lamennais (1782-1854) est un prêtre, écrivain, philosophe et homme politique français, considéré comme un précurseur du catholicisme libéral, du catholicisme social, ainsi que de la démocratie chrétienne. En 1833, il renonce à ses fonctions ecclésiastiques et publie l'année suivante « Paroles d'un croyant » qui est condamné par le pape Grégoire XVI. En 1848, il est élu député à l'Assemblée Nationale. Il meurt en 1854, alors qu'il est toujours brouillé avec l'Église.

⁴ Le père Henri-Dominique Lacordaire (1802-1861) est un religieux, prédicateur, journaliste et homme politique français. Restaurateur en France de l'ordre des Prêcheurs (dominicains), il est considéré avec Montalembert comme l'un des précurseurs du catholicisme libéral.

⁵ Près de Maubeuge tout à côté de la frontière belge.

⁶ Il est Pair de France à la disparition de son père en 1821 (la pairie étant alors héréditaire), mais compte tenu de son jeune âge il ne peut y siéger qu'en 1835.



Anne de Mérode (1818-1904)

religieuses, à travers le rétablissement des congrégations religieuses et de la liberté d'enseignement. Il devient à partir de 1840 un des orateurs les plus brillants de la chambre des pairs⁷.

Il fait l'acquisition en 1841 du château de la Roche en Brénil, dans le Morvan, qui est toujours aujourd'hui dans la famille Montalembert.

De 1837 à 1850 il cherche à constituer un « parti catholique », fédérant l'action des catholiques français autour de la défense des intérêts de l'Église et la liberté d'enseignement, c'est-à-dire la possibilité de créer des établissements d'enseignement secondaire en dehors du monopole de l'enseignement public. À cette fin, il rachète en 1836 le journal L'Univers, pour en faire un organe au service des libertés de l'Église. Les élections de 1846 sont un succès : plus de 140 députés élus sont favorables au parti catholique.

Elu député du Doubs⁸ en avril 1848 sous la Seconde République, il participe très activement à l'élaboration de la loi Falloux⁹ sur la liberté de l'enseignement votée en 1850. De nombreux collèges libres, catholiques ou non, purent ainsi être ouverts. Cette loi est toujours en vigueur aujourd'hui et de nombreux collèges catholiques portent depuis le nom de Montalembert.

Il cautionne le coup d'État de décembre 1851 de Napoléon, par crainte de la révolution, et dans l'espoir d'obtenir des lois favorables aux catholiques. Mais il est très vite déçu par l'absolutisme du régime. Il officialise sa rupture avec le Second Empire en octobre 1852 en publiant un ouvrage « Les Intérêts catholiques au XIXe siècle ». Les catholiques opposés à la dictature impériale relancent alors une revue, Le Correspondant, à laquelle Montalembert contribue activement. En 1851, il est élu à l'Académie française où il devient le chef du parti religieux libéral.

Il est réélu député en 1852, mais battu aux élections suivantes de 1857. En 1858, dans un article, il critique la vie politique française. Des poursuites sont engagées contre lui, accusé d'avoir porté atteinte aux droits et à l'autorité de l'Empereur. Les adversaires du régime impérial font de ce procès une tribune politique. En novembre 1858, il est condamné à six mois de prison mais finalement l'Empereur le gracie.

Il continue à voyager dans les années 1860 en Europe : Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne, Grande-Bretagne, Écosse, Pays de Galles.

En 1863, lors d'un congrès catholique à Malines en Belgique il prononce un discours sur le rôle de l'Église dans les nouvelles sociétés démocratiques qui est un manifeste en faveur du libéralisme catholique. Ce discours intitulé « L'Église libre dans l'état libre » suscite de vives

⁷ La chambre des pairs est abolie par la révolution de 1848. Plus tard le Sénat la remplacera.

⁸ Sa belle-famille les Mérode y possède une propriété à Maiche près de Montbéliard.

⁹ Alfred de Falloux (1811-1886) est Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, catholique convaincu.

réactions. Salué par les catholiques libéraux, Montalembert se heurte à l'opposition du parti clérical, ainsi qu'aux réticences du Saint-Siège. La réponse du pape à ce discours est en décembre 1864, l'encyclique « Quanta Cura » condamnant, les idées libérales, la liberté de conscience et la liberté de la presse. Consternés, les catholiques libéraux français répliquent, sous la plume de Dupanloup.

Profondément déçu par cette situation, gravement malade à partir de 1867, Montalembert se consacre désormais au journal *Le Correspondant*, ainsi qu'à son travail sur les Moines d'Occident. Il meurt en 1870 à 59 ans à Paris. Il est enterré au cimetière de Picpus¹⁰. Il laisse une œuvre considérable d'ouvrages, d'articles et de discours, en particulier un journal intime¹¹ qu'il tint dès l'âge de 12 ans jusqu'à sa mort.

Ses idées conservent une grande actualité et continuent à susciter débats et études notamment au sein de **l'Association des Amis de Montalembert**.

¹⁰ Cimetière privé à Paris situé à côté des fosses communes où 1.300 victimes de la terreur de 1794 ont été ensevelies. C'est à Picpus que sont aussi les restes de l'arrière-grand-mère d'Anne de Mérode, Henriette d'Aguesseau (1737-1794) épouse de Jean François de Noailles (Duc d'Ayen) (1739-1824), guillotinée avec sa fille et sa belle-mère la Duchesse de Noailles en 1794. C'est aussi là que se trouve la tombe de Lafayette époux d'Adrienne de Noailles (1759-1807) grande tante d'Anne de Mérode.

¹¹ Le Journal intime inédit, texte établi, présenté et annoté par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade, 8 tomes, Éd. du CNRS 1990 et éditions Honoré Champion 2003 à 2009.